

PARIS, LE 28 JANVIER 2021

Comité Stratégique
de Filière Bois

LA FILIÈRE BOIS PRÉSENTE SON « PLAN AMBITION BOIS-CONSTRUCTION 2030 » : 10 ENGAGEMENTS POUR ACCOMPAGNER L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RE2020, ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA CONSTRUCTION ET SOUTENIR LA RELANCE AVEC LE BÂTIMENT DURABLE

Pour espérer atteindre la neutralité carbone fixée à 2050, il est aujourd'hui urgent d'accélérer le rythme de la transition écologique et de la décarbonation de l'économie. La Filière Forêt-Bois renouvelle donc son soutien à l'ambition portée par le Gouvernement avec la future Réglementation Environnementale du bâtiment - dite RE2020. Cette réglementation doit permettre au secteur du bâtiment, qui compte parmi les plus émissifs du pays, de prendre sa part à la décarbonation de l'économie.

Dans ce cadre, les professionnels alertent sur le fait qu'un arbitrage qui consisterait à renoncer ou affaiblir l'ACV dynamique serait catastrophique. En effet, si l'ACV dynamique, pilier incontournable de la RE2020, devenait facultative (renvoyée à un label) et non réglementaire en 2021, pour n'être ensuite qu'hypothétiquement reconsidérée en 2024, alors la France ne tiendrait pas ses engagements pris lors des Accords de Paris pour le secteur du bâtiment.



Consciente de l'enjeu historique auquel doit impérativement répondre la RE2020, la Filière Bois Construction se mobilise pour apporter sa contribution à l'effort collectif nécessaire à la décarbonation de la construction française. C'est pourquoi les acteurs de la forêt et du bois-construction s'engagent aujourd'hui solennellement auprès des élus, du Gouvernement et de leurs partenaires en lançant le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 ».

Ils prennent 10 engagements concrets pour faciliter la transition du secteur du bâtiment vers la neutralité carbone, du renouvellement des arbres à la fin du cycle de vie du bois de construction. Ces engagements stratégiques portent sur la formation, l'emploi, l'investissement, la recherche et le développement, le développement de l'offre en bois français, l'implantation dans les territoires, la mixité des matériaux, la gestion durable de la forêt, la réduction des coûts et enfin le recyclage du bois en fin de vie.

La filière bois construction, convaincue que l'enjeu de la décarbonation réunira l'ensemble des métiers de la construction autour d'une vision durable et circulaire de la vie du bâtiment, démontre ainsi qu'elle sera au rendez-vous de la RE2020 et apportera tout son concours à l'avènement d'un secteur de la construction exemplaire. La mixité assumée des solutions constructives et des matériaux ainsi qu'une accélération des mises en chantier dès que l'incertitude sur les arbitrages de la RE2020 sera levée, profiteront économiquement à l'ensemble de la construction. Pour la seule filière bois, ce marché de la construction mixte représente déjà plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée créée annuellement et 205 000 emplois directs sur les marchés finaux de la construction durable et bas carbone.

Le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 » : une réponse à la RE 2020

La RE2020 doit permettre au secteur du bâtiment d'accélérer sa transition vers la neutralité carbone et de participer à l'effort collectif de décarbonation complète de l'économie. Cette transition et cet objectif ambitieux constituent un remarquable accélérateur d'innovation et de mixité des matériaux, synonyme de valeur ajoutée supplémentaire pour les métiers et l'économie de la construction.

L'enjeu est de taille pour le secteur du bâtiment, toujours régi par une norme antérieure aux Accords de Paris sur le Climat – la RT2012 - et frappé par la crise sanitaire et économique. La réussite de cette transition passe donc à travers la RE2020 par l'innovation et une mixité accrue des matériaux. Dans ce contexte la part du bois et des matériaux bio-sourcés est inévitablement appelée à rapidement s'accroître.

10 engagements pour accélérer la transition écologique

Aucun matériau n'est aussi vertueux que le bois et les matériaux biosourcés pour réduire rapidement et durablement l'empreinte carbone du bâtiment. Le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 » témoigne de la capacité de la filière bois-construction à répondre à la hausse de l'utilisation des matériaux bois et biosourcés. Il rassemble ses 10 engagements pour accompagner l'ensemble des professionnels de la construction dans la transition qui s'annonce :

1. **Former** : « *Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval.* »
2. **Développer l'emploi** : « *Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée.* »
3. **Mobiliser les volumes** : « *Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume.* »
4. **Investir en recherche et développement** : « *Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée.* »
5. **Développer l'offre en bois français** : « *Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français.* »
6. **Soutenir l'économie des territoires** : « *Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français.* »

7. **Favoriser la mixité des matériaux** : « Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années. »
8. **Planter et replanter** : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française. »
9. **Réduire les coûts** : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts. »
10. **Recycler le bois en fin de vie** : « Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie. »

À RETROUVER EN ANNEXE : L'INTÉGRALITÉ DU « PLAN AMBITION BOIS-CONSTRUCTION 2030 »



Sandra, Anaïs & l'Équipe ADOCOM-RP – Service de Presse –
vous remercient de votre attention.

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM